

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
□ LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

□  
**COMPTE RENDU DE SEANCE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 28 MAI 2013**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 28 mai, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.**

**Président** : M. Jean-Michel FOURGOUS

**Présents** :

*Adjoints* M. Gérard FAVIER ; M. Bernard DESBANS ; Mme Catherine DAVID ; M. Thierry MICHEL ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Alain LAPORTE ; M. Laurent MAZAURY

*Conseillers* Mme Martine BLANCHOUT ; M. Gérard BARD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; Mme Dominga DOURCHE ; Mme Dominique LOCHON ; Mme Chantal CARDELEC ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Boramy SAN ; Mme Christine DANG ; Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL ; M. David BERREBY ; M. Brahim BEN AZZA ; M. Jacques MICHELET ; M. Jacques STEVENS ; Mme Monique SAUL ; M. Michel BESSEAU ; M. Laurent VERAT ; M. Philippe DEVARIEUX

**Représentés** :

Mme Anne CAPIAUX donne pouvoir à Mme Catherine DAVID.  
M. Henri WEISDORF donne pouvoir à M. Laurent MAZAURY.  
Mme Virginie BIARNES donne pouvoir à Mme Dominique LOCHON.  
Mme Chantal FEUGERE donne pouvoir à M. Jacques MICHELET.  
M. Serge BETMONT donne pouvoir à M. Bernard DESBANS.  
M. Gilbert REYNAUD donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Valérie DAYSSIOLS

A 19h35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

## Administration Générale

### 1 - PV-20130003

#### Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 22 février 2013

*Rapporteur* : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité**

Par 32 Pour

Par 3 Abstentions ( M.Besseau-D.Lochon-V.Biarnès)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **22 février 2013**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

## Administration Générale

### 2 - Rec-20130004

#### Liste des décisions du Maire

*Rapporteur* : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

DM-20130039	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle ' Cache-cache à la ferme'	421,20 €
DM-20130040	Maintenance du système de télétranquillité	Marché d'un an renouvelable deux fois Montant annuel TTC 29 186,60 €
DM-20130041	Avenant au marché des travaux de raccordement informatique dans les écoles élémentaires	6 348,56 € TTC
DM-20130042	Contrat de Vente Accompagnement technique et éclairage de l'exposition 'De la ligne à l'espace' par l'Association des Astres Associés	150 € TTC
DM-20130043	Travaux d'entretien de la voirie communale	Marché d'un an reconductible deux fois Montant annuel minimum 200 000 € TTC – maximum 1 400 000 € TTC
DM-20130044	Contrat de Vente Animation de deux ateliers « miniatures » proposés dans le cadre du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme'	664 € TTC

DM-20130045	Contrat de Vente Performances - Spectacle 'SPLASHES' dans le cadre du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme' avec l'Association des Astres Associés	600 € TTC
DM-20130046	Réhabilitation de la maison de l'Agot Etanchéité : 66 904,24 € TTC – couverture et bardage : 140 707,99 € TTC – façades bois : 205 232,55 € TTC – menuiseries extérieures et fermetures : 155 874,82 € TTC	
DM-20130047	Maintenance des équipements téléphoniques	Marché de trois ans Maintenance annuelle 5 884,32 € TTC
DM-20130048	Contrat de cession de droit d'exploitation pour le spectacle 'L'incroyable histoire de Gaston et Lucie' à la Ferme du Mousseau	3 692,50 € TTC
DM-20130049	Convention de location d'un appartement situé à l'école des Boutons d'Or - allée des Pâquerettes à Elancourt	En recettes, loyer mensuel de 338,67 €
DM-20130050	Matériel électronique de verbalisation	6 352,95 € TTC Maintenance annuelle de 718 € - contrat de 3 ans
DM-20130051	Travaux de régénération des terrains de sport	8 037,12 € TTC
DM-20130052	Fourniture de peinture, revêtements de sols, muraux et matériel associé	Marché d'un an reconductible deux fois Montant annuel minimum 10 000 € TTC – maximum 35 000 € TTC
DM-20130053	Relevage physique de sépultures	Marché de trois ans Montant maximum 200 000 € TTC
DM-20130054	Séjour pour enfants pour le centre social municipal	Marché d'un an reconductible deux fois 974 € TTC le séjour par enfant – pour 10 à 40 enfants
DM-20130055	Contrat de Vente Animation du bal champêtre en clôture du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme'	400 € TTC
DM-20130056	Contrat de Vente Atelier 'Le Corps en Mouvements' dans le cadre du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme'	183 € TTC
DM-20130057	Contrat de Vente Création d'une oeuvre et animation d'un atelier « c'est comment chez toi ? » dans le cadre du Festival 'Courants d'Arts à la Ferme'	683 € TTC

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## Enfance/Education

3 - 20130045

### **Affectation de la rue de Bruges au périmètre scolaire de l'école de la Nouvelle Amsterdam**

*Rapporteur* : Madame Anne CAPIAUX Maire Adjoint

Le Maire expose à l'Assemblée qu'un lotissement est en construction avenue de la Petite Villedieu et que la rue de Bruges est créée avec une numérotation de 2 à 12.

Par conséquent, il convient de réviser le périmètre actuel de l'école de la Nouvelle Amsterdam en rattachant les numérotations 2, 4, 6, 8, 10 et 12 de la rue de Bruges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1** : **DECIDE** d'ajuster le périmètre scolaire de l'école maternelle et élémentaire de la Nouvelle Amsterdam en rattachant les numérotations 2, 4, 6, 8, 10 et 12 de la rue de Bruges.

## Enfance/Education

4 - 20130046

### **Initiation à la pratique du golf dans les centres de loisirs**

*Rapporteur* : Madame Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL Conseiller Municipal

Le Maire expose à l'Assemblée que le Comité départemental des Yvelines, ligue de golf de Paris, souhaite faire découvrir la pratique du Golf aux enfants. Pour ce faire le Comité propose aux centres de loisirs Jean Monnet, Willy Brandt et de la Commanderie d'organiser une initiation avec :

- 2 séances de 2 h en présence d'un intervenant
- 1 séance de 2 h sur un parcours de golf avec des exercices de putting green
- 6 séances de pratique de golf sous la responsabilité des animateurs des centres de loisirs

Cette initiation sera clôturée par la participation des enfants à une compétition sur un parcours aménagé du golf pour «Le Challenge des enfants ».

La participation financière est de 150 euros pour les trois centres de loisirs pour l'ensemble du projet.

**Interventions :**

Michel BESSEAU voudrait savoir comment s'est effectué le choix des centres de loisirs.

Valérie DAYSSIOLS précise que cette proposition de pratique du golf a été présentée directement auprès d'un directeur de centre de loisirs qui l'a lui-même proposée à d'autres directeurs.

La formation des formateurs se pratique sur le golf national de St Quentin-en-Yvelines, la pratique et les séances pour les enfants aux centres de loisirs. Seul le challenge, qui clôturera cette initiation, est prévu sur le golf national à la date du 19 juin prochain.

Dominique LOCHON fait constater que cette activité est déjà en cours puisque que cette convention est conclue jusqu'à la réalisation du challenge, soit au plus tard au 30 juin 2013.

Cette activité étant basée sur le volontariat, elle pense que cela peut créer quelques frustrations auprès des enfants pour lesquels elle n'est pas proposée.

Valérie DAYSSIOLS rappelle que c'est une activité facultative que les enfants sont libres d'accepter. Il s'agit d'un essai et selon le succès de cette première initiation, il sera possible de l'étendre.

Laurent MAZAURY explique, qu'en collaboration avec la Communauté d'Agglomération, un certain nombre d'Elus se sont impliqués pour le développement de la pratique du golf pour les années qui viennent et ce jusqu'en 2018. L'initiation des enfants à cet enseignement rentre dans ce cadre. Un certain nombre de tests sont effectués avec pour objectif d'intéresser un grand nombre d'enfants dans la perspective d'une « ryder cup » en 2018. Ces expériences vont être menées avec la ligue de Paris, la Communauté d'Agglomération et la Fédération nationale de Golf dans le but de vulgariser ce sport, montrer qu'il est accessible à tous, facile et abordable. Il rappelle que la région de St Quentin-en-Yvelines est dotée de nombreux terrains de golf.

Dominga DOURCHE fait remarquer que le matériel pour la pratique de ce sport est onéreux et que tous les parents n'ont pas les moyens financiers pour répondre à l'envie de leurs enfants.

Valérie DAYSSIONS précise qu'il est indiqué dans la convention que les enfants intéressés pourront avoir accès à l'école de golf partenaire avec des conditions financières privilégiées pendant deux ans et des possibilités de prêts de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **AUTORISE** le maire à signer la convention avec le Comité départemental des Yvelines, ligue de Golf de Paris, pour une initiation à la pratique du golf dans les centres de loisirs de Jean Monnet, Willy Brandt et Commanderie.

**Article 2 :** **PRECISE** que ce partenariat implique une participation financière communale de 150 € (cent cinquante euros) pour les trois centres de loisirs concernés.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Personnel**

**5 - 20130047**

### **Création d'un poste d'apprenti pour la formation au Brevet Professionnel en menuiserie**

*Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Conseiller Municipal*

**Vu** le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992, portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

**Vu** le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

**Vu** le décret n° 98-1310 du 31 décembre 1998 relatif à l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis,

**Vu** l'arrêté du 3 août 2011 modifiant l'arrêté du 5 juin 1979 modifié fixant les cotisations forfaitaires de sécurité sociale afférentes à l'emploi des apprentis,

**Considérant** que la Ville souhaite renforcer le secteur menuiserie du Centre Technique Municipal en recrutant un jeune souhaitant se former au Brevet Professionnel Menuiserie par la voie de l'apprentissage,

**Considérant** que le jeune apprenti bénéficie d'un statut de salarié, d'une rémunération fixée en pourcentage du SMIC et d'un accompagnement par un maître d'apprentissage,

**Considérant** que l'employeur bénéficie d'avantages financiers, dont l'exonération des charges patronales de Sécurité Sociale et d'une aide de la Région,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** d'embaucher un apprenti en vue d'une formation au Brevet Professionnel Menuiserie, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

**Article 2 :** **AUTORISE** en conséquence le Maire à signer le contrat d'apprentissage et les documents y afférents.

**Article 3 :** **PRECISE** que la rémunération de l'apprenti concerné sera celle correspondant au salaire minimum prévu par la réglementation.

**Article 4 :** **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Personnel**

**6 - 20130048**

### **Mise à jour du tableau des effectifs**

*Rapporteur* : Madame Chantal CARDELEC Conseiller Municipal

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et des promotions internes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** **DECIDE** les créations des emplois à temps complet suivants :

- FILIERE ADMINISTRATIVE
  - 1 adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- FILIERE TECHNIQUE
  - 4 adjoints techniques principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- FILIERE MEDICO-SOCIALE
  - 3 infirmiers de soins généraux hors classe
  - 5 auxiliaires de puériculture principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- FILIERE SOCIALE
  - 1 éducateur chef de jeunes enfants
  - 4 agents spécialisés principaux 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

- FILIERE ANIMATION
- 2 adjoints d'animation principaux de 1<sup>ère</sup> classe

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Sports

7 - 20130049

### **Subvention exceptionnelle au Tennis Club d'Elancourt**

*Rapporteur : Monsieur Alain LAPORTE Maire Adjoint*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Chantal CARDELEC ne prenant pas part au vote,

**Article 1 :** DECIDE d'attribuer une subvention sportive exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) au Tennis Club d'Elancourt, dans le cadre de l'organisation du Tournoi Open 1<sup>ère</sup> catégorie, qui s'est déroulé du 20 avril au 11 mai 2013 à Elancourt.

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Culture

8 - 20130050

### **Subvention sur projet à l'association 'CODATYV'**

*Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article 1 :** DECIDE de verser une subvention sur projet d'un montant de 200 € (deux cents euros) à l'association « CODATYV » pour la réalisation d'un stage danse/théâtre intitulé « théâtre et Mouvements » qui s'est déroulé du 4 au 8 mars 2013 à la Ferme du Mousseau.

**Article 2 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.



## **Culture**

9 - 20130051

### **Tarifs des enseignements artistiques et de la programmation culturelle 2013/2014**

*Rapporteur* : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il n'y aura aucune augmentation de tarif concernant les prestations proposées par les Ecoles d'Enseignement Artistique.

Il convient donc de reconduire la tarification des écoles municipales d'Arts Plastiques et de Danse, ainsi que les modalités de paiement de ces activités proposées par la Commune, afin de permettre un paiement en ligne de celles-ci et d'établir une facturation mensuelle par famille,

Il convient également de modifier par ailleurs la grille tarifaire appliquée aux spectacles et aux actions culturelles proposés à la Ferme du Mousseau dans le cadre de la future saison culturelle municipale .

**Vu** la délibération du 22 juin 2012 concernant les tarifs des enseignements artistiques et de la programmation culturelle 2012/2013,

**Considérant** la nécessité de mettre à jour les tarifs des stages et sorties des enseignements artistiques.

#### **Interventions :**

Michel BESSEAU estime qu'il faudrait revoir la répartition des tranches du quotient familial, car selon lui, une majorité d'Elancourtois se retrouve dans les tranches les plus élevées alors que le revenu moyen n'est pas celui de la majorité des communes de l'agglomération. Elancourt est la 3<sup>ème</sup> ville représentant les plus bas revenus de la communauté d'agglomération juste avant La Verrière et Trappes.

Laurent MAZAURY, précisant que ce sujet dépasse l'objet de cette délibération, indique que la tarification des prestations culturelles sur Elancourt est en dessous de ce qui se pratique dans les autres communes de l'agglomération.

Gérald FAVIER renchérit en rappelant que la Commune pratique les tarifs les plus bas sur les premières tranches, notamment sur la restauration scolaire, et que pour les parents isolés, ½ part a été rajoutée. Lorsque que l'on progresse dans le tableau, il devient effectivement difficile d'ajuster. Il invite chacun des Elus à faire des propositions et trouver des solutions dans l'intérêt des Elancourtois.

Dominique LOCHON s'était également penchée sur ce sujet au niveau du service Enfance/Education. L'ajustement est difficile et délicat. Un gros effort a été réalisé en ce qui concerne la restauration scolaire et l'accès aux centres de loisirs, mais il y a encore des injustices qui nécessiteraient une véritable révision. La grille du quotient familial est un choix politique.

Jacques MICHELET apprécie les efforts faits mais n'approuve pas cependant le quotient familial sur lequel s'appuie la tarification. Il se félicite de la proposition de Gérard Favier de pouvoir discuter du quotient familial, question complexe qui renvoie aux grands équilibres d'un budget.

Michel BESSEAU précise que pour engager une discussion, il faudrait connaître le nombre d'Elancourtois concernés dans chaque tranche de quotient. Selon lui, la majorité des Elancourtois se trouve dans les trois plus hautes tranches. Il approuve le fait d'effectuer des efforts pour les Elancourtois se trouvant dans les tranches les plus basses, mais il faut analyser les autres tranches :

- a) Adoucir les palliers
- b) Augmenter le nombre de tranches
- c) Lisser complètement (une partie de la population serait amenée à payer plus que le système actuel.)

Jean-Michel FOURGOUS, soucieux du pouvoir d'achat des familles, rappelle que certains projets nationaux vont toucher les familles plus encore, telles que la baisse des allocations familiales, l'augmentation des impôts et des emplois familiaux....

Il rappelle que d'après les sondages, les Elus nationaux doivent retrouver un crédit dans l'opinion publique.

Dominique LOCHON avait alerté, quand elle était maire-adjoint, sur le nombre important d'impayés. La situation des familles se détériorait déjà à ce moment là.

Martine LETOUBLON rappelle que le CCAS apporte son aide aux familles en difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	2	Abstention (J.Michelet – Ch.Feugère)

**Article 1:** CONFIRME que l'inscription aux écoles municipales est annuelle. Toute cessation de l'activité à l'initiative de l'élève ou de sa famille en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement, ni cessation du paiement. L'élève ou sa famille s'engage à payer la totalité du tarif annuel (c'est-à-dire le tarif annuel sur 9 mois) sauf en cas d'arrêt supérieur à 28 jours, justifié par un certificat médical, fourni dans les premiers jours de l'absence.

**Article 2 :** CONFIRME que le droit d'inscription qui s'élève à **18,50 €** (quelque soit le quotient familial) est annuel et nominatif et s'ajoute au tarif annuel de l'activité pratiquée. Il doit être acquitté lors de l'inscription ou de la réinscription et est également non remboursable.

**Article 3 :** RECONDUIT les tarifs 2012/2013 pour l'année 2013/2014 en ce qui concerne l'inscription aux cours de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques (cf : annexe I - cours) et de l'Ecole Municipale de Danse (cf : annexe II - cours).

**Article 4 :** DECIDE de mettre en place, pour les stages et les sorties des écoles municipales d'enseignement artistique, les tarifs en « annexe I – stages » et « annexe II – stages ».

**Article 5 :** CONFIRME que toute inscription à une visite ou à un stage organisé par les Ecoles d'Enseignements artistiques doit être réglée lors de l'inscription.

**Article 6 :** CONFIRME que les étudiants ou les jeunes en contrat d'apprentissage (apprentis) bénéficient d'une réduction tarifaire correspondant à l'application du quotient familial n°2, sur les tarifs des cours de danse et d'arts plastiques, sur présentation d'un justificatif de la qualité d'étudiant ou d'apprenti.

**Article 7 :** PRECISE que les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial en vigueur.

**Article 8 :** CONFIRME qu'une dégressivité de quotient est appliquée lorsqu'il y a plusieurs élèves dans une famille ou lorsqu'un élève pratique plusieurs activités au sein des écoles municipales d'enseignements artistiques, selon le tableau infra :

Quotient de référence	1 <sup>ère</sup> activité ou 1 <sup>er</sup> élève	2 <sup>ème</sup> activité ou 2 <sup>ème</sup> élève	à partir de la 3 <sup>ème</sup> activité ou à partir du 3 <sup>ème</sup> élève
QF	QF	QF-1	QF-2

Ce calcul est appliqué de la manière la plus favorable pour les Elancourtois

**Article 9 :** FIXE pour les spectacles vivants proposés au Centre Artistique Municipal « la Ferme du Mousseau », dans le cadre de la saison culturelle 2013/2014, les tarifs figurant en « annexe III – tarifs spectacles vivants ».

**Article 10 :** DIT que les dispositions de la présente délibération sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Article 11 :** DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune

## ANNEXES

I - ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUESCOURS

Inscription : tarifs mensuels des cours de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques  
exigibles sur 9 mois tenant compte du quotient familial

Quotient familial	ARTS PLASTIQUES				
	Dessin - Peinture			Sculpture	
	Enfants/Adolescents		Adultes	Adultes	
	1 h	1h30	2h	3 h	4h et +
1	3,00 €	3,80 €	9,70 €	16,00 €	21,50 €
2	8,00 €	9,50 €	13,00 €	21,50 €	29,00 €
3	9,50 €	11,00 €	15,00 €	25,00 €	33,50 €
4	10,50 €	12,00 €	16,50 €	27,50 €	37,00 €
5	11,50 €	13,00 €	18,50 €	30,50 €	41,00 €
6	12,50 €	14,50 €	20,50 €	34,50 €	45,50 €
7	14,00 €	16,00 €	22,50 €	37,50 €	50,00 €
Hors Commune	16,50 €	19,00 €	27,00 €	44,50 €	59,50 €

STAGES

Tarifs préférentiels réservés aux élèves de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques  
et tarifs tout public

Stages 2013/2014	Format	élèves	tout public
<b>Pour adultes, adolescents et enfants</b>			
➤Sortie Musée	Journée	20,50 €	<b>Réservée aux élèves</b>
➤Stage 1 avec un intervenant	9 heures	25,50 €	36,00 €
➤Stage 2 avec un intervenant	6 heures	20,00 €	25,00 €
➤Stage 3 « <b>Formes et Mouvements</b> » Danse-Arts plastiques avec les professeurs des écoles d'enseignements artistiques	5 demi journées	20,50 €	36,00 €

## II - ECOLE MUNICIPALE DE DANSE

### COURS

Inscription : tarifs mensuels des cours de l'Ecole Municipale de Danse  
exigibles sur 9 mois tenant compte du quotient familial

Quotient	1h	1h30	2h	2h30	3h	4h et +
1	3,80 €	5,50 €	6,50 €	7,00 €	8,50 €	9,50 €
2	8,50 €	13,00 €	15,50 €	17,00 €	19,00 €	22,00 €
3	10,00 €	15,50 €	18,50 €	20,00 €	23,00 €	26,00 €
4	11,00 €	16,50 €	20,00 €	22,00 €	25,00 €	29,50 €
5	12,00 €	18,50 €	22,50 €	25,00 €	28,00 €	31,50 €
6	13,50 €	20,00 €	24,50 €	27,00 €	30,50 €	35,00 €
7	15,00 €	22,50 €	27,00 €	29,50 €	34,00 €	38,50 €
Hors Commune	18,00 €	27,00 €	32,50 €	35,50 €	41,00 €	46,50 €

### STAGES

Tarifs préférentiels réservés aux élèves de l'Ecole Municipale de Danse  
et tarifs tout public

Stages 2013 / 2014	Format	Elèves	Tout public
Stage de danse n°1 avec un artiste associé	5 ½ journées	20,50 €	
Stage de danse n°2 avec un artiste associé	½ journée	16,00 €	18,50 €
Stage n°3 avec des professeurs des l'Ecoles d'enseignements artistiques et de l'atelier théâtre	5 ½ journées	20,50 €	36,00 €
Cours de « <b>Danse de salon</b> » mensuels avec des professeurs			
➤ Tout public en individuel	1h30	5,50 €	7,00 €
➤ Tout public en binôme ou en couple		8,00 €	10,50 €

## III – FERME DU MOUSSEAU - TARIFS SPECTACLES VIVANTS

## TARIFS INDIVIDUELS

Tarifification	Spectacle Catégorie A	Spectacle Catégorie B
<b>Tarifs à l'unité :</b>		
Plein tarif	10,50 €	7,00 €
Tarif réduit	8,00 €	5,00 €
<b>Tarifs pour les établissements scolaires de la commune :</b>		
Maternelle/Elémentaire/collège Lycée carte scolaire <b>Pour les élèves des écoles municipales d'enseignement artistique</b> <b>Pour les centres de loisirs de la commune:</b> <b>Pour les structures jeunesse de la commune</b>	3,00 €	2,50 €
Etablissements hors carte scolaire	5,00 €	4,00 €
TDAC (étudiants université de SQY)	6,00 €	5,00 €

Les tarifs réduits sont appliqués, sur présentation d'une pièce justificative, aux catégories suivantes :

- Bénéficiaires RSA et chômeurs, collégiens, étudiants et lycéens, familles nombreuses, enfant jusqu'à 15 ans, seniors (dès 65 ans), détenteurs du pass Elan-jeunesse.

## TARIFS COLLECTIFS

Tarifification	Spectacle Catégorie A	Spectacle Catégorie B
<b>Tarifs famille :</b>		
> 2 adultes et 2 enfants	31,00 €	20,00 €
> 2 adultes et 1 enfant	24,00 €	16,50 €

➤ 1 adulte et 2 enfants	24,00 €	15,00 €
➤ 1 adulte et 1 enfant	17,50 €	11,00 €
➤ Enfant supplémentaire (jusqu' à 15 ans)	8,00 €	5,00 €
<b>Tarif Groupe (à partir de 7 personnes) :</b>		
➤ Tarif réduit	8,00 €	5,00 €

#### ABONNEMENTS

Type d'abonnement	Tarif
Découverte : 3 spectacles au choix	18,00 €
Passion : 5 spectacles (dont 2 spectacles de la catégorie B)	30,00 €
Pleins Feux : accès à tous les spectacles du festival	12,00 €
Intégrale : 10 spectacles au choix	45,00 €

## Culture

10 - 20130052

### Mise à disposition du Centre artistique municipal - La Ferme du Mousseau à l'association 3A

*Rapporteur* : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

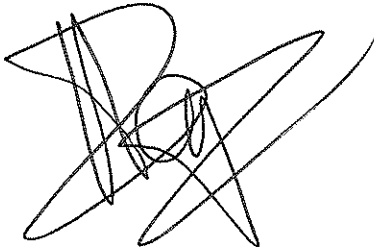
Le Maire expose à l'Assemblée que, conformément à la politique municipale de soutien aux associations culturelles, il convient de soutenir l'association 3A, dans le cadre de son action sur la ville visant à promouvoir et enseigner l'art du théâtre .

Pour encourager ce type d'action, la ville d'Elancourt souhaite mettre à disposition la salle de spectacle de la Ferme du Mousseau à cette association afin que son travail puisse être restitué lors d'un spectacle donné dans le cadre d'un vrai théâtre le samedi 15 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

**Article Unique** : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de la Ferme du Mousseau avec l'association 3A, pour lui permettre de présenter son spectacle de fin d'année le samedi 15 juin 2013. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.



**Valérie DAYSSIOLS**  
Secrétaire de séance



**Jean-Michel FOURGOUS**  
Maire d'Elancourt